

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal, convoqué le six novembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Michaël BERTRAND, Aline CHARDON, Nelly CHARDON, François COLLET, Joëlle COURTOIS, Yves ERFORT, Marc LEPECHON, Margarida RODOT, Julien THOMINET

Absent (es) excusé (es) : Michel HUET donne pouvoir à Marc LEPECHON

Secrétaire de séance : Julien THOMINET

Début de séance à 19h05

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2023
2. Zones Energies renouvelables
3. Syndicat Bassin du Serein : Abrogation droit d'eau
4. Affaires diverses
5. Ajout d'un point : caution maison de la commune

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27.09.2023

Michel HUET et Aline CHARDON manquent dans les présents et Marc LEPECHON doit être retiré des présents

Après modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2ème point de l'ordre du jour : Zone Energies renouvelables

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes une carte permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Après consultation du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de définir la décharge et le toit de l'église comme zone d'accueil.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le bornage énuméré ci-dessous et autorise le Maire à signer les documents nécessaires, notamment chez le notaire.

Ce point fera l'objet de la délibération 2023_15_11_01

3ème point de l'ordre du jour : Syndicat Bassin de Serein / Abrogation droit d'eau

Le syndicat du Bassin du Serein propose l'abrogation du droit d'eau du Lavoir public situé sur le ru de bûchin, à Venouse. Le projet a pour but de gérer les milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant du serein.

Après délibération, 3 abstentions et 8 pour.

Ce point fera l'objet de la délibération 2023_15_11_02

4ème point de l'ordre du jour : Caution maison communale

Le nouveau locataire rencontre des soucis d'eau chaude produit par la pompe à chaleur.

Le dossier reste en attente de devis pour l'entretien de la pompe à chaleur.

Ce point fera l'objet de la délibération 2023_15_11_03

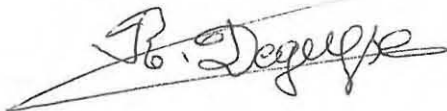
5ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Aires de jeux : des nouveaux jeux sont arrivés et seront installés au printemps
- Foyer jeudi 16 novembre 2023 de 14h à 18h Forum opérateur fibre optique
- Mairie annexe : réception des travaux. Réserve suite à de l'eau qui s'accumule dans la cave de la mairie suite aux travaux
- 1^{er} décembre : pose des lumières de Noël dans la commune
- 16 et 17 décembre : Relevé des compteurs d'eau
- Cimetière : plantation de petits arbustes courant octobre
- Repas des aînés : Organisation et choix du dessert
- Monsieur le Maire a été convié à une réunion participation citoyenne avec la gendarmerie du secteur
- Fuite d'eau réparée dans la maison de la commune
- Monsieur le Maire informe que le transfert pour la compétence en eau potable entre en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour les communes. Il faut convenir des règles de gestion de ces compétences

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.

Le maire
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance
Julien THOMINET

